

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/12/18/2021040019/justel>

Dossier numéro : 2020-12-18/44

Titre

18 DECEMBRE 2020. - Arrêté du Gouvernement flamand portant redistribution provenant d'un crédit provisionnel de la Communauté flamande pour l'année budgétaire 2020 dans le cadre du sixième Accord intersectoriel flamand

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 01-02-2021 page : 7320

Entrée en vigueur : 11-02-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Les crédits inscrits aux articles budgétaires du budget des dépenses de la Communauté flamande pour l'année budgétaire 2020 sont redistribués conformément au tableau ci-dessous :
(en euros)

Article budgétaire	Ent.	Alloc. de base	SEC	De		A	
				CE	CL	CE	CL
GB0-1GBF2FA-PR	GB0	1GB011	0100	2.000.000	2.000.000	0	0
GB0-1GCF2FA-WT	GB0	1GC050	4210	0	0	2.000.000	2.000.000
Total				2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000

[Art. 2](#). Le ministre flamand ayant le bien-être dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.